

DÉPARTEMENT
DE L'ARIÈGE

République française

DE_2024_011

Membres en exercice : 14
Présents : 11
Votants: 11
Pour: 11
Contre: 0
Abstentions: 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BÉNAGUES

Date de la convocation: 21/03/2024

Le deux avril deux mille vingt-quatre le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Josiane BERGE

Présents : Christophe BAUZOU, Josiane BERGE, Simone BIELLE, Thierry DA FURRIELA, Sandrine ESTEBE, Stéphane FABRY, Serge GARCIA, Olivier HILAIRE, Laurent MARSEILLE, Aubry PINATON, Mickaële REIS

Représentés:

Excusés:

Absents: Loïc ABENIA, Franquelim FERREIRA, Laurie FERRIES

Secrétaire de séance: Simone BIELLE

Objet : Vote des taxes locales

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'évolution des taxes locales (Foncier bâti et Foncier non bâti) afin d'élaborer le budget primitif.
Elle propose le maintien des taux de 2023 pour l'exercice 2024.

Les taux applicables en 2023 sont donc :

- Taxe Foncière bâti : 38.06 %
- Taxe Foncière non bâti : 62.07 %
- Taxe Habitation : 16.48 %

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter ni de baisser les taux et de fixer les taux pour 2024 de la façon suivante :

- Taxe Foncière bâti : 38.06 %
- Taxe Foncière non bâti : 62.07 %
- Taxe Habitation : 16.48 % (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

Le Maire
Josiane BERGÉ



Secrétaire de séance
Simone BIELLE

